

Nom et prénom de l'archer :

## Santé

**Pour les majeurs**, déposer le certificat médical comportant la motion « absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc en club/en compétition/du run archery en compétition (selon la licence que vous choisissez) sur le site de la FFTA. **Vous devez conserver votre certificat médical durant toute sa période de validité.**

ou Avoir fournis un certificat médical de moins de 3 ans et certifier avoir répondu « NON » à l'ensemble des questions du CERFA 15699\*01 (disponible sur le site internet du club) : *"Je soussigné certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive."*

**Pour les mineurs**, certifier avoir répondu « NON » à l'ensemble des questions du questionnaire réservé aux mineurs (disponible sur le site internet du club) : *"Je soussigné certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé des mineurs préalable à la prise d'une licence sportive renouvellement d'une licence sportive."*

## Communication

Souhaitez-vous être informé par mail des évènements du club ?  
(Réunions, animations, compétitions,...) OUI NON

## En cas d'urgence

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté :

Téléphone :

## Pour les mineurs : Intervention médicale et chirurgicale

Le code de la santé public (article 1111-4 et -6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal). Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes des personnes à contacter en cas de besoin justifiant une intervention médicale/chirurgicale d'urgence (responsables légaux) :

**Mère** : Nom / prénom :

Téléphone :

**Père** : Nom / prénom :

Téléphone :

**Tuteur** : Nom et prénom :

Téléphone :

## Autorisation de droit à l'image

**J'autorise**

**Je n'autorise pas**

Le Club « ESC-Tir à l'arc » à utiliser les photographies et les vidéos qui pourront être prises pendant les séances et les autres manifestations en lien avec l'activité dans le but de les afficher au gymnase ou pendant les manifestations extérieures et d'agréments : le site internet du club <https://esc-archersfertesiens.sportsregions.fr/> et la page facebook <http://www.facebook.com/ESC-Tir-à-lARC-738702182929845/>